

Pour la première fois, les effectifs salariés retrouvent leur niveau d'avant crise en Bourgogne-Franche-Comté

Face à la reprise de l'épidémie de Covid-19 enregistrée à la fin de l'année 2021, les restrictions sanitaires sont restées limitées comparativement à celles mises en place lors des rebonds précédents. Dans ce contexte, les effectifs salariés privés en Bourgogne-Franche-Comté ont continué leur croissance (+ 0,5 %) à un rythme encore plus marqué qu'au trimestre précédent. Cette évolution s'inscrit dans la dynamique nationale dont les effectifs ont progressé de + 0,6 % ce trimestre.

Les hausses d'effectifs salariés constatées sur toute l'année 2021 permettent enfin à la Bourgogne-Franche-Comté de compenser les pertes de l'année 2020. Ainsi, les effectifs salariés de la région retrouvent leur niveau d'avant crise (+ 870 postes depuis fin décembre 2019 soit + 0,1 %). Cette évolution reste cependant inférieure à celle du national (+ 1,9 %).

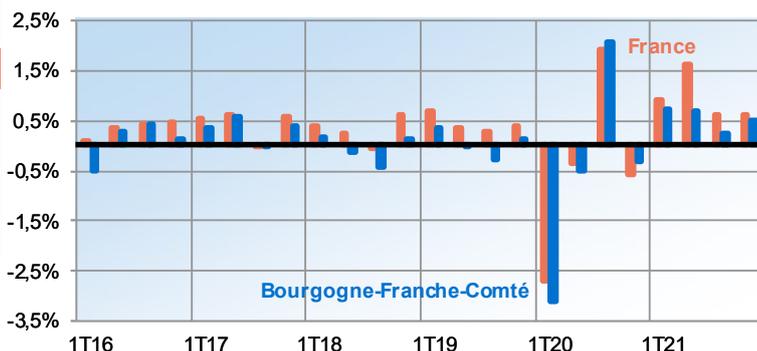
Les résultats du quatrième trimestre 2021 sont positifs dans la région et s'expliquent principalement par la hausse de l'intérim. En effet, les effectifs salariés permanents progressent de seulement + 0,1 % (soit + 700 postes) et ceux de l'intérim de + 7,3 % (+ 2 620 postes) contre respectivement + 0,4 % et + 5,4 % en France.

Au niveau des effectifs permanents, la hausse de ce trimestre est portée par le **secteur du commerce** qui gagne 650 postes en région soit une progression de + 0,6 %. Après un premier semestre 2021 positif, la progression des effectifs salariés dans **les services** ralentit avec une hausse de seulement 90 postes ce trimestre (soit + 0,0 %) contre + 0,4 % au niveau national. Au final, sur la période de crise, le bilan est positif dans le tertiaire (commerce et services) avec une hausse de + 0,9 % depuis fin 2019 (soit + 3 640 postes). Alors que le secteur de la **construction** est resté dynamique au plus fort de la crise avec de fortes progressions (notamment sur fin 2020 et début 2021), les évolutions des effectifs salariés dans le secteur restent limitées ce trimestre avec une hausse de seulement + 0,2 %. Sur la période de crise, le bilan reste largement positif (+ 1 790 postes). Dans **l'industrie**, les pertes de ce trimestre (- 140 postes) viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis plusieurs années. Au final, le secteur perd 2,8 % de ses postes en région pendant la crise (contre - 1,3 % en France).

Ce trimestre, les effectifs salariés sont en hausse dans tous les départements de la région à l'exception de la Côte-d'Or qui perd 150 postes (- 0,1 %).



La hausse des effectifs salariés se poursuit ce trimestre



Evolution des effectifs salariés et de la masse salariale (y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) ⁽¹⁾

	Niveau 2021T4	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2021T4 / 2020T4	Évol. (%) 2021T4 / 2019T4	
		2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4			
Bourgogne	Effectifs salariés *	396,2	- 0,4	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,2	+ 2,4	+ 0,7
Franche-Comté	Effectifs salariés *	274,3	- 0,3	+ 0,7	+ 0,4	- 0,3	+ 0,9	+ 1,7	- 0,7
Bourgogne	Effectifs salariés *	670,5	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,5	+ 2,1	+ 0,1
Franche-Comté	Masse salariale (M)	4 896,5	- 1,5	+ 1,0	+ 1,2	+ 3,5	+ 1,2	+ 7,0	+ 3,8
	SMPT (€)	2 443	- 2,3	+ 1,0	+ 0,5	+ 3,1	+ 0,5	+ 5,2	+ 4,1
	Effectifs salariés **	19,0	- 0,6	+ 0,9	+ 1,6	+ 0,6	+ 0,6	+ 3,7	+ 1,9
France	Masse salariale (Md€)	159,2	- 1,9	+ 0,7	+ 2,4	+ 4,4	+ 1,7	+ 9,4	+ 6,0
	SMPT (€)	2 807	- 1,9	+ 1,2	+ 1,2	+ 3,1	+ 0,6	+ 6,2	+ 4,3

^L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires incluent la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. En 2021, la reconduction de la prime annoncée le 15 mars 2021 sera applicable à l'été. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



Les effectifs salariés permanents et intérimaires progressent ce trimestre

	Bourgogne- Franche-Comté						France			
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre			Évolution en %			Évolution en %		
		2021T4 / 2021T3	2021T4 / 2020 T4	2021T4 / 2019 T4	2021T4 / 2021T3	2021T4 / 2020 T4	2021T4 / 2019 T4	2021T4 / 2021T3	2021T4 / 2020 T4	2021T4 / 2019 T4
Services (hors intérim)	306	+ 90	+ 7 060	+ 1770	+ 0,0	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,4	+ 4,4	+ 2,0
Industrie	157	- 140	- 300	- 4 470	- 0,1	- 0,2	- 2,8	+ 0,1	+ 0,6	- 1,3
Commerce	117	+ 650	+ 2 900	+ 1870	+ 0,6	+ 2,6	+ 1,6	+ 0,6	+ 3,0	+ 2,1
Construction	52	+ 90	+ 1 130	+ 1790	+ 0,2	+ 2,2	+ 3,5	+ 0,4	+ 2,5	+ 4,8
Total hors intérim	632	+ 700	+ 10 800	+ 960	+ 0,1	+ 1,7	0,2	+ 0,4	+ 3,3	+ 1,7
Intérim	38	+ 2 620	+ 3 060	- 90	+ 7,3	+ 8,7	- 0,2	+ 5,4	+ 12,5	+ 6,3
Total	670	+ 3 310	+ 13 860	+ 870	+ 0,5	+ 2,1	+ 0,1	+ 0,6	+ 3,7	+ 1,9

Source : Urssaf

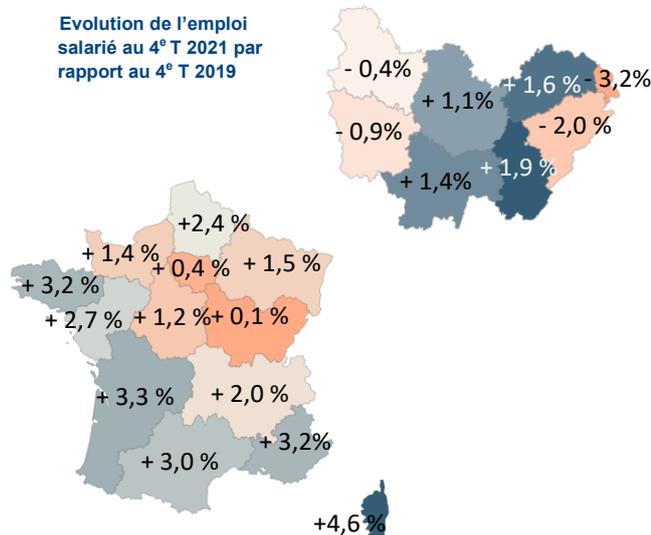
Le rebond épidémique de fin d'année 2021 a freiné l'évolution des embauches de longue durée. Ces dernières baissent légèrement ce trimestre (- 0,8 % ; - 530). Seul le commerce progresse (+ 2,3 %), les autres secteurs enregistrent de légères baisses.

Cependant, cette diminution n'a pas eu de conséquence sur les effectifs salariés permanents de la région qui continuent de progresser légèrement (+ 0,1 % contre + 0,2 % au 3^e trimestre). L'activité intérimaire, repartie à la hausse le trimestre précédent, explose quant-à-elle ce trimestre (+ 7,3 %). Au total, les effectifs salariés poursuivent leur croissance (+ 0,5 %, soit + 3 310 postes, après + 0,2 % au trimestre précédent). Les effectifs sont désormais au-dessus de leur niveau d'avant crise (4T 2019) : + 0,1 % ; + 870 postes.

Les services hors intérim stagnent ce trimestre

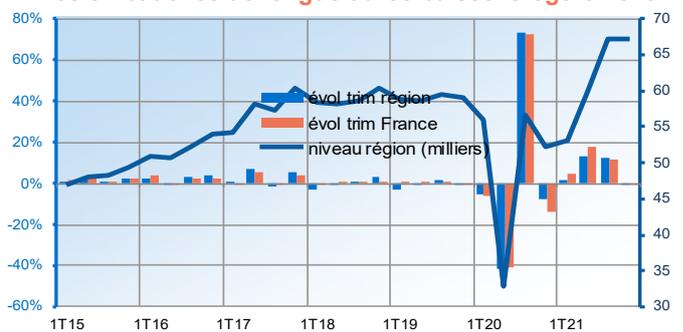
Les services hors intérim voient leurs embauches de longue durée baisser (- 1,5 % après + 14,0 % au troisième trimestre). Cette chute se répercute immédiatement sur le volume des effectifs salariés qui stagne ce trimestre de + 0,0 % (+ 0,2 % au 3^e trimestre). À l'échelon national, les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires augmentent quant-à-eux de 0,4 %.

La région retrouve enfin son niveau d'effectif d'avant crise.

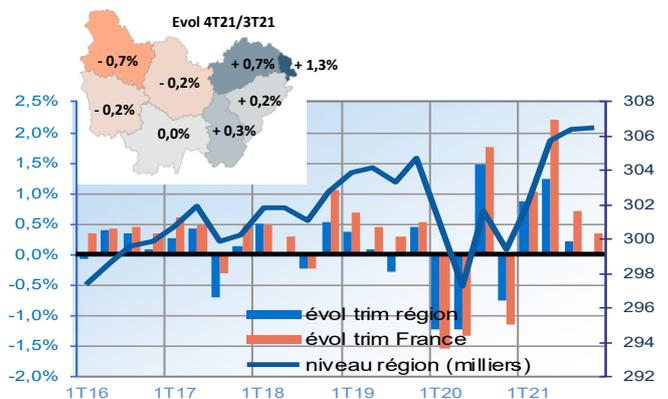


Source : Urssaf

Les embauches de longue durée baissent légèrement



Source : Urssaf



Au total, l'emploi salarié croît de + 0,6 % par rapport à son niveau d'avant crise.

Dans l'hébergement-restauration, les effectifs poursuivent leur croissance : + 2,0 %, après + 1,0 % et tend vers son niveau d'avant crise (- 50 postes).

Après trois trimestres de rebond marqué, le secteur des activités récréatives décélère dans sa progression (+ 0,3 % contre + 5,2 %, + 5,1 % et + 3,4 % aux trimestres précédents), pénalisé par le retour de certaines mesures de restrictions sanitaires intervenues en fin de trimestre (rétablissement des jauges et fermeture des discothèques). Le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie reste orienté à la hausse ce trimestre (+ 0,5 %). Depuis le dernier trimestre 2019, 1 300 postes ont été créés dans ce secteur (+ 5,0 %).

Les effectifs progressent dans le transport mais continuent de chuter dans l'entreposage depuis trois trimestres. Ils sont



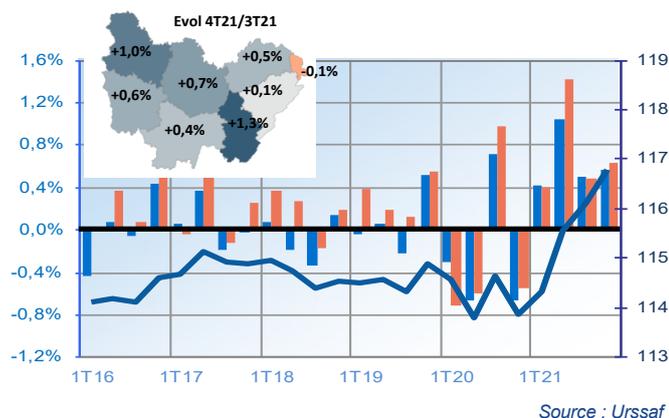
en hausse dans le transport par rapport à fin 2019 (+ 1,1 %) et stable dans l'entreposage.

Les effectifs des activités pour la santé humaine repartent légèrement à la hausse (+ 0,1 %). Ils sont supérieurs à leur niveau de fin 2019 (+ 2,4 %).

Les effectifs des activités immobilières poursuivent leur baisse (- 1,7 %). Ils sont en recul marqué par rapport à leur niveau de fin 2019 (- 11,5 %).

L'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or perdent des postes, la Saône-et-Loire stabilise ses effectifs quand les autres départements sont en progression dans ce secteur, même si leurs croissances demeurent significativement différentes (allant de + 0,2 % pour le Doubs à + 1,3 % pour le Territoire de Belfort).

Le commerce poursuit sa croissance

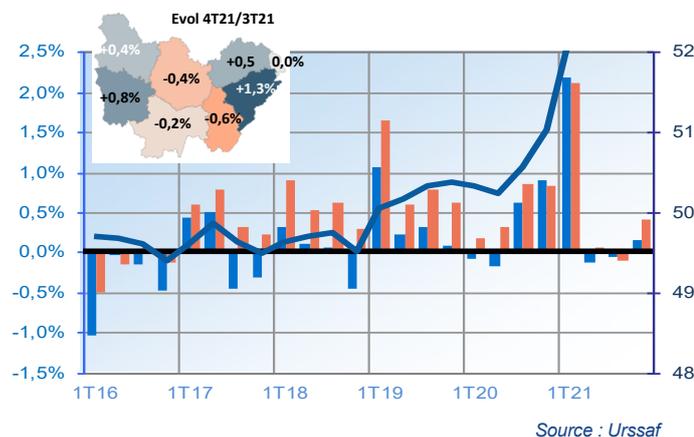


Le nombre d'embauches de longue durée continue d'augmenter ce trimestre (+ 2,3 % après + 9,3 % au troisième trimestre). Cette augmentation permet aux effectifs salariés de la région de continuer de progresser (+ 0,6 % après + 0,5 %) et de dépasser le niveau de fin 2019 (+ 1 870 postes ; + 1,6 %).

Le commerce de détail (+ 0,8 %) et le commerce de gros (+ 0,4 %) poursuivent leur croissance quand le commerce et réparation d'automobile accuse une baisse ce trimestre (- 0,1 % après + 0,6 %).

Seul le département du Territoire de Belfort perd des postes ce trimestre (- 0,1 %), les sept autres départements affichant tous des croissances comprises entre + 0,1 % (Doubs) et + 1,3 % (Jura).

Les effectifs salariés diminuent dans la construction



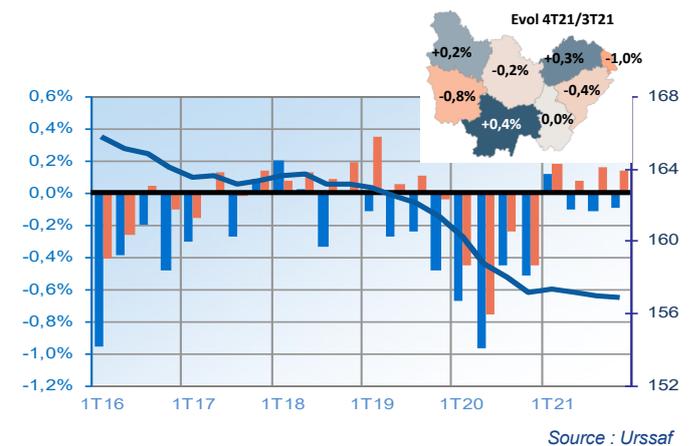
Après un début d'année 2021 sous le signe de la croissance, les embauches dans la construction chutent ce trimestre (- 2,6 %).

Après le léger repli observé les deux derniers trimestres, les effectifs sont de nouveau orientés à la hausse (+ 0,2 %). Cette hausse se retrouve à des degrés divers dans les sous-secteurs : les effectifs progressent dans le second œuvre et la promotion immobilière tandis que ceux dans les travaux publics baissent alors qu'ils sont stables dans le gros œuvre.

La croissance des effectifs s'établit à + 3,5 % par rapport à fin 2019.

Le Jura, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire perdent des postes, le Territoire de Belfort stabilise ses effectifs quand les autres départements sont en progression dans ce secteur, avec des croissances différentes (allant de + 0,4 % pour l'Yonne à + 1,3 % pour le Doubs).

Les effectifs de l'industrie continuent de chuter



En croissance depuis un an, le volume d'embauches dans l'industrie marque un arrêt ce trimestre (- 1,3 % après + 4,9 % au trimestre précédent). Côté emploi, la baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années se poursuit. Les effectifs salariés de l'industrie baissent comme au trimestre précédent de 0,1 % ; contrairement, au niveau national où ils augmentent légèrement (+ 0,1 %).

Ils restent inférieurs, par ailleurs, au niveau observé fin 2019 (- 2,8 %, soit - 4 470 postes), comme au niveau national (- 1,3 %). Avec le Centre-Val de Loire (- 3,1 %) et l'Île-de-France (- 2,8%), la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions pour lesquelles cette baisse des effectifs est la plus prononcée.

Les effectifs sont néanmoins dynamiques au sein des industries textiles (+ 1,7 %) et pharmaceutiques (+ 0,8 %) ainsi que dans la fabrication de meubles (+ 0,6 %).

La progression est plus modérée dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 0,4 %) ou l'industrie plastique (+ 0,1 %).

Les effectifs sont stables dans l'alimentaire.

En revanche, ils se contractent dans la fabrication de matériels de transports (- 0,7 %), la métallurgie (- 0,3 %) et la fabrication de machines et équipements (- 0,2 %).

Le Territoire de Belfort est le département le plus touché (- 1,0 %) suivi de la Nièvre (- 0,8 %), du Doubs (- 0,4 %) et de la Côte-d'Or (- 0,2 %). Le Jura stabilise ses effectifs. La Saône-et-Loire (+ 0,4 %), la Haute-Saône (+ 0,3 %) et l'Yonne (+ 0,2 %) sont les trois départements à tirer leur épingle du jeu en créant de l'emploi salarié.



L'accélération du recours aux effectifs intérimaires



Les effectifs intérimaires s'accroissent de + 7,3 % (+ 2 620 postes), après + 1,1 % au trimestre précédent. La nécessité de remplacer les nombreux salariés en arrêt maladie du fait de la reprise épidémique a pu stimuler cette forme d'emploi. Désormais, ils sont quasiment de retour à leur niveau de décembre 2019 (- 90 postes ; - 0,2 %).

Cette hausse de l'intérim cumulée à celle dans l'emploi permanent (+ 0,1 %) permet à l'emploi total régional de progresser de + 0,5 % (+ 0,2 % au troisième trimestre).

Des évolutions hétérogènes parmi les départements

Les quatre départements de l'ancienne région Franche-Comté enregistrent des progressions de leurs volumes d'effectifs salariés allant de + 0,1 % à + 0,5 %, trois départements de l'ex Bourgogne enregistrent une légère baisse des effectifs : la Côte-d'Or (- 100 postes), la Nièvre (- 40) et l'Yonne (- 20). Seule la Saône-et-Loire progresse (+ 0,2 %).

semble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

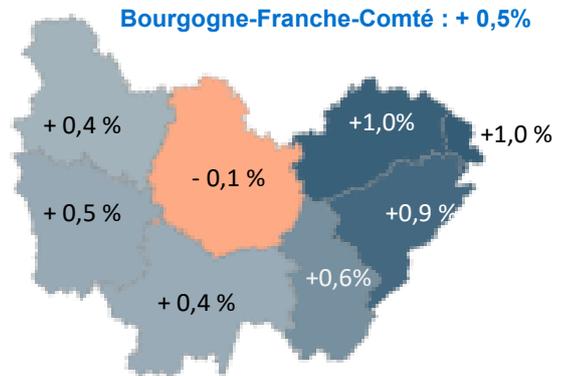
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'en-



Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté



Côte-d'Or : les effectifs salariés repartent à la baisse



Suite à la forte reprise constatée le trimestre dernier, la Côte-d'Or continue de voir son nombre d'embauches de longue durée augmenter (+ 2,1 %) contrairement à la région qui enregistre une baisse (- 0,8 %).

Cependant, cette reprise des embauches ne se répercute pas sur les effectifs permanents (- 0,1 %) et intérimaires (- 0,6 %) qui diminuent ce trimestre. Alors que la conjoncture s'améliore en région ce trimestre (+ 0,5 %), on constate donc une baisse des effectifs salariés en Côte-d'Or (- 0,1 %). Cette baisse est à mettre en perspective avec le précédent trimestre où la Côte-d'Or était le département le plus en croissance.

Tous les secteurs d'activité sont en baisse hormis le commerce (+ 0,7 %). Les secteurs les plus impactés sont la construction (- 0,4 %) et les services hors intérim (- 0,2 %).

Malgré cette baisse des effectifs salariés, le département est au dessus de son niveau d'emploi d'avant crise (+ 1,1 %).

Jura : les effectifs permanents progressent



Suite à la forte reprise du trimestre dernier, le Jura voit son nombre d'embauches de longue durée diminuer (- 0,2 %), mais dans une moindre mesure par rapport à la région (- 0,8 %).

L'impact négatif ne se fait pas ressentir sur les effectifs permanents qui augmentent (+ 0,3 %) tout comme les effectifs intérimaires (+ 6,0 %). Il en découle une hausse des effectifs (+ 0,6 %), du même ordre de grandeur qu'en région (+ 0,5 %).

Le commerce (+ 1,3 %) et les services hors intérim (+ 0,3 %) sont en hausse, l'industrie se stabilise tandis que la construction est en baisse (- 0,6 %).

Grâce à la hausse des effectifs salariés ce trimestre, le département parvient à dépasser son niveau d'avant crise (+ 1,9 %).

Doubs : les effectifs salariés sont en hausse



Le Doubs voit son nombre d'embauches de longue durée diminuer ce trimestre (- 5,6 %), plus fortement qu'en région (- 0,8 %).

Cette baisse des embauches ne se répercute pas sur les effectifs permanents qui stagnent (+ 0,1 %) tandis que les effectifs intérimaires repartent à la hausse (+ 17,0 %) ce trimestre. Au total, les effectifs salariés augmentent (+ 0,9 %). Cette hausse est même plus importante qu'en région (+ 0,5 %).

Les effectifs salariés de la construction (+ 1,3 %) et des services hors intérim (+ 0,2 %) sont en hausse tandis qu'ils diminuent dans l'industrie (- 0,4 %). Quant à lui, le commerce se stabilise (+ 0,1 %).

Se faisant, le nombre de salariés dans le Doubs ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 2,0 %).

Nièvre : l'intérim porte l'emploi ce trimestre



Suite à la forte reprise constatée le trimestre dernier, la Nièvre voit son nombre d'embauches de longue durée diminuer par rapport au trimestre dernier (- 0,5 %) dans un ordre de grandeur quelque peu similaire à celui constaté en région (- 0,8 %).

Si cette diminution des embauches se répercute sur les effectifs salariés permanents (- 0,1 %), les effectifs intérimaires progressent quant à eux fortement (+ 12,4 %) ce trimestre. Au total, on note une hausse des effectifs salariés (+ 0,5 %) similaire à celle de la région (+ 0,5 %).

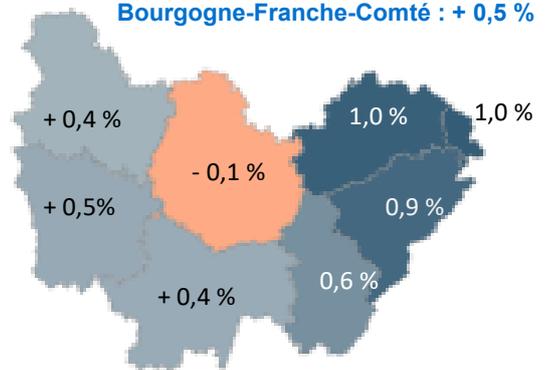
La construction repart à la hausse ce trimestre (+ 0,8%) contrairement à l'industrie qui est en difficulté structurelle depuis plusieurs années (- 0,8 %).

Malgré ces hausses cumulées, le nombre de salariés nivernais n'atteint pas son niveau d'avant crise (- 0,9 %).



Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,5 %



Haute-Saône : tous les secteurs gagnent des postes



La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée, la Haute-Saône voit son nombre d'embauches augmenter (+ 1,0 %), contrairement à la région qui est en difficulté (- 0,8 %).

Cette augmentation des embauches se répercute sur les effectifs permanents (+ 0,5 %). Les effectifs de l'intérim sont également en hausse (+ 7,8 %) ce trimestre. Au total, les effectifs salariés augmentent (+ 1,0 %), plus fortement qu'en région (+ 0,5 %).

Ce trimestre, tous les secteurs gagnent des postes, la plus forte hausse étant pour les services hors intérim (+ 0,7 %).

Ainsi, le nombre de salariés dans le département dépasse son niveau d'avant crise (+ 1,6 %).

Saône-et-Loire : les effectifs permanents progressent



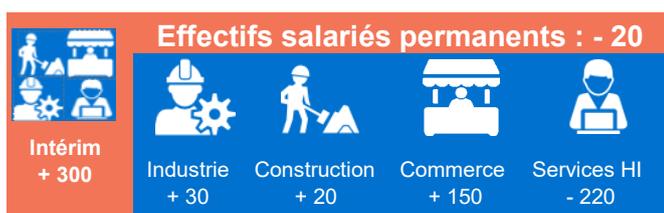
La Saône-et-Loire voit son nombre d'embauches de longue durée se maintenir ce trimestre (- 0,1 %), contrairement à la région dans sa globalité qui est plus en difficulté (- 0,8 %).

Les effectifs salariés permanents poursuivent leur hausse (+ 0,2 %) de la même façon que les effectifs intérimaires (+ 4,5 %).

Par conséquent, le nombre de salariés total augmente en Saône-et-Loire (+ 0,4 %) ce trimestre, aussi fortement qu'en région (+ 0,5 %). Ainsi, le volume d'effectifs salariés du département demeure supérieur à son niveau d'avant crise (+ 1,4 %).

L'industrie enrayer ses difficultés structurelles (+ 0,4 %) tandis que la construction est le seul secteur d'activité du département à voir ses effectifs salariés diminuer (- 0,2 %).

Yonne : la croissance de l'intérim porte l'emploi



Le volume d'embauches de longue durée diminue ce trimestre (- 3,7 %) de manière plus soutenue qu'au niveau régional (- 0,8 %).

L'impact des embauches sur les effectifs permanents se fait ressentir et engendre une stagnation de ces derniers ce trimestre (- 0,0 %). Cette stagnation est conjuguée à une très forte progression de l'intérim (+ 6,5 %). Il en résulte une hausse du nombre total de salariés (+ 0,4 %), du même ordre de grandeur qu'en région (+ 0,5 %). Malgré cette hausse de l'emploi total, le département ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 0,4 %).

Si les services hors intérim perdent des postes ce trimestre (- 0,7 %), le commerce progresse quant à lui fortement (+ 1,0 %).

Territoire de Belfort : l'emploi est porté par les services hors intérim



La conjoncture étant plus favorable aux embauches de longue durée, le Territoire de Belfort voit celles-ci progresser (+ 4,7 %), contrairement à la région qui est en difficulté (- 0,8 %).

L'impact est visible sur les effectifs salariés permanents qui augmentent (+ 0,4 %). Les effectifs intérimaires sont également à la hausse ce trimestre (+ 14,2 %). Il en résulte une progression du nombre de salariés (+ 1,0 %), plus importante qu'en région (+ 0,5 %).

Ce trimestre, seul le secteur des services hors intérim gagne des postes (+ 1,3 %). L'industrie en perd (- 1,0 %) alors que la construction et le commerce sont stables.

Ainsi, le département ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 3,2 %).